

Délibération 2023-027

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : LANCEMENT CONSULTATION POUR LA FOURNITURE, LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DES REPAS DESTINES A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le marché de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire a été confié à la société Convivio pour une période de 3 années.

Ce marché arrivant à échéance, il importe dès à présent de lancer une nouvelle consultation et il propose que le nouveau marché soit d'une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans, à compter du 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2023/2024. Il précise que le montant estimé pour ces quatre années étant inférieur à 215 000 € HT, il est possible de recourir à une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de consultation pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire pour une durée d'une année renouvelable 3 fois, dans la cadre de la procédure adaptée,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS

